



Présidence : Espagne

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(660ème séance plénière)**

1. Date : Mardi 17 avril 2007

Ouverture : 11 h 35

Clôture : 13 h 20

2. Président : M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, exprimé ses condoléances à l'Algérie suite aux attaques terroristes perpétrées à Alger le 11 avril 2007. Le Conseil permanent a ensuite observé une minute de silence. L'Algérie a remercié le Président.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE S.E M. VARTAN OSKANIAN,
MINISTRE ARMENIEN DES AFFAIRES
ETRANGERES

Président, Ministre arménien des affaires étrangères, Allemagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/318/07), Moldavie (également au nom de la Géorgie et de l'Ukraine) (PC.DEL/323/07 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/324/07 OSCE+), Canada, Turquie (PC.DEL/325/07), Etats-Unis d'Amérique, Azerbaïdjan (PC.DEL/322/07)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Procédure d'approbation tacite concernant la décision du Conseil permanent sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence

politique de l'OSCE sur le partenariat public-privé dans la lutte contre le terrorisme :
Président

Le Président a fait savoir que la décision sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence politique de l'OSCE sur le partenariat public-privé dans la lutte contre le terrorisme, qui était soumise à une procédure d'approbation tacite expirant le lundi 2 avril 2007 à 17 heures HEC, n'avait fait l'objet d'aucune objection (voir la décision PC.DEC/791, dont le texte est joint au présent journal).

Allemagne-Union européenne (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 1 à la décision), Canada (également au nom de l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège et de la Suisse) (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 2 à la décision), Fédération de Russie (PC.DEL/320/07 OSCE+), Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 19 avril 2007 à 10 heures, Neuer Saal